

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DEVE 97 Subvention (5.000 euros) à l'association La Pile (20e) pour ses actions en faveur de l'information citoyenne.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association La Pile (20^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUDEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association La Pile, dont le siège social est situé au 60 rue Vignoles (20^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, Nature 65-65748-D, Domaine P711, Fond 71000010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO